

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

# Mairie de Gentilly

SERVICE COURRIER

24 AOUT 2015

N°12

ARRIVEE

DIRECTION DES ESPACES  
VERTS ET DU PAYSAGE

Direction Environnement  
PT/LL

24 AOUT 2015

GENTILLY, le 18 AOUT 2015

COURRIER ARRIVEE

Affaire suivie par :

Madame Laëtitia LIBOUTON

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental du Val de Marne  
Hôtel du département  
Direction des espaces verts et du  
Paysage – Service projets  
94054 – CRETEIL Cédex

N/Réf. : 2015-15-46  
V / Réf / courrier du 01/07/2015  
N° BK/KS n°15/434

Objet : Autorisation d'intervention du Département sur les parcelles communales

Je soussignée, Madame la Maire de la commune de GENTILLY, autorise le Président du Conseil Départemental du Val de Marne à intervenir sur les parcelles situées sur le territoire de la ville dans le cadre de la réouverture de la Bièvre, c'est-à-dire le long du parc du Coteau comme indiqué sur votre courrier daté du 01 Juillet 2015 référencé ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

Patricia TORDJMAN

Maire de Gentilly



FDEVP			
ATTRIBUTION			
DIRECTION	SAF	SO	SPRG
epre SAF			
OBSERVATIONS			

94257 Gentilly Cedex  
Tél. : 01 47 40 58 58  
[www.ville-gentilly.fr](http://www.ville-gentilly.fr)

La correspondance  
doit être adressée  
au maire  
à l'Hôtel de ville